



République Française
COMMUNE DE CEVINS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

Arrondissement
d'Albertville 1

Canton n° 3

Séance du 31 mai 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le trente et un mai à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, convoqué le vingt-sept mai, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Philippe BRANCHE, Marie-Christine DORIDANT, Emmanuel DI LUZIO, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT.

Excusés ayant donné pouvoir :

Claude BAUDERLIQUE à Marie-Christine DORIDANT

Denis BIBOLLET-RUCHE à Bernard PIVIER

Anaïs CURTILLAT à Philippe BRANCHE

Samuel DELTOUR à Emmanuel DI LUZIO

Régine VIBERT à Evelyne PELLICANO

Madame Bernadette AMIEZ a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°24/24 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE PÊCHE LA GAULE TARINE POUR L'ANNÉE 2024

VU les articles L.2121-29, L.2121-1 à L.2121-23, R.2121-9 et R.2121-10 du Code général des collectivités territoriales qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de soutenir les associations locales dans leurs actions ;

Monsieur le Maire expose que le 16 mai 2024, le président de l'association de pêche La Gaule Tarine a effectué une demande de subvention auprès de la commune de Cevins au motif que les crues de novembre 2023 ont détérioré leur matériel de pêche.

Cette association gère une partie des cours d'eau présents sur la commune et lutte pour la sauvegarde de la truite de souche méditerranéenne. À ce titre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention à cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention de 300 € à l'association La Gaule Tarine au titre de l'année 2024.

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Philippe BRANCHE

Transmis en Préfecture le : 07/05/2024

Publié le : 07/05/2024

Publié sur le site internet le : 07/05/2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/06/2024

Application agréée E-legalite.com